

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de  
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 15 décembre 2021

Nombre Membres

En exercice : 35

Présents :**17 Titulaires  
2 Suppléants**Pouvoir :**2**Votants :**21 Pour  
0 Contre  
0 Abstentions**Date de la convocation :  
28 Novembre 2021**Délibération n°  
2021.12.32****L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre**

A 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

**Présents :** René BORY, Alain MARTIN, Philippe GESSEN, Éric PETIT, Jean-Paul LYONNET, Laurent CAPPY, Anne DEFOUR, Michel CONVERS, Patrick RIFFARD, Yves BRAYES, Bernard BARRY, Jean-Paul CELLE, Michel MONDON, Éric DUBOUCHET, Thierry BENEVENT, Alain FOURNIER, Jean-Paul AULAGNIER, Pierre LIOGIER, Evelyne BAYET.

**Absent excusé :** Guy JOLIVET, Éric GROS, Fabien BONNISSOL, Didier ROUCHOUSE, Pascal MEILLER, Anthony MOUNIER, Nathalie ARSAC-DELAIGUE.

**Absents :** Jean-Pierre MONCHER, Josiane GIRAUD, Thierry ASTIER, Christian BONNEFOY, Calogero GUINTA, Annie MANGIARACINA, Dominique FREYSSINET, Karine LARDON, Justine ROUX, Jérôme ROSIER, Pierre MOREL.

**Renouvellement de la garantie financière de l'ISDND**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'arrêté préfectoral n° BCTE 2018/147 en date du 26 Décembre 2018 « portant autorisation d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux implantée à Gampalou sur le territoire de la Commune de Monistrol-sur-Loire et exploitée par le Syndicat Mixte Pour le Tri et le Traitement des Ordures Ménagères et assimilés (SYMPTTOM) » impose à ce dernier de produire une garantie financière.

La garantie financière actuelle, 1 324 852.00 € (montant maximum du cautionnement) arrive à échéance le 03 Juillet 2022.

Elle peut être renouvelé, dans les mêmes conditions, sur demande au moins 4 mois avant l'échéance.

Il convient donc de faire la demande de renouvellement.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à renouveler la garantie financière, en adéquation avec l'arrêté préfectoral du 26 Décembre 2018,
  
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**

**S.Y.M.P.T.T.O.M**  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57

**Le Président**

  
**Jean-Paul LYONNET**